

Extrait du PV de l'AG du 21.12.2018

M.CHAUTARD propose la mise en place de stickers sur les voitures :

- pour les résidents du lotissement : un sticker jaune électrostatique.
- pour les visiteurs: un carton jaune.

En l'absence de ce signe distinctif, chacun pourra repérer et signaler la présence de voiture qui lui paraît suspecte.

Ce dispositif amène les remarques suivantes :

- Le sticker ne précisera pas l'identité du lotissement mais un logo reconnaissable par les seules personnes du lotissement;
- Le principe d'intégrer un sticker à son véhicule et surtout d'imposer le carton aux visiteurs gêne plusieurs co-lotis;
- Si le dispositif n'est pas partagé par l'ensemble des co-lotis, son efficacité sera réduite;
- Le coût du dispositif est de 5€3 stickers-cartons/lot
-

Vote: Contre: 8 Abstention: 6,5

En conséquence de quoi cette résolution est adoptée par 47 voix pour sur les 60,5voix des présents ou représentés